

Sous la réforme, les fonds de pension

► « Il faut un débat de fond pour redéfinir ce qu'est la retraite », Entretien avec Jean Viard

p. 18

► Les mensonges de la réforme

p. 20

Jean-Marc Ayrault veut aller très vite dans la réforme des retraites. Après la conférence sociale des 20 et 21 juin, le gouvernement compte soumettre un projet de loi au Parlement à l'automne, pour une adoption en décembre, suivant ainsi les recommandations de la Commission européenne et des marchés financiers. Un semblant de concertation aura lieu sur les pistes présentées dans le rapport Moreau, remis le 14 juin, qui s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes. Ces mesures n'ont pourtant pas réglé le problème de financement. La plupart sont orientées vers une baisse généralisée des pensions et poussent les salariés du privé et du public vers des systèmes par capitalisation gérés par des fonds de pension.

Le rapport Moreau a cependant ignoré le développement de ces fonds d'épargne qui mettent en péril les systèmes de retraite solidaire en Europe. Sans bruit, les réformes successives ont favorisé ce mouvement en faveur de la retraite par capitalisation, engagé depuis la réforme de 1993 et encouragé par le Medef, les assureurs privés, les banques et la Commission européenne. Cette dernière souhaite que les fonds de pension constituent le principal pilier des systèmes de retraite en Europe, un marché très profitable pour les groupes financiers et les grandes entreprises. Le silence du gouvernement de Jean-Marc Ayrault sur les retraites par capitalisation indique qu'il n'a nullement l'intention de défendre un système par répartition à l'abri des marchés financiers.

► Thierry Brun

Les retraites au risque du marché

Les mesures envisagées dans la réforme préparée par le gouvernement favoriseront le développement des systèmes par capitalisation, à la grande satisfaction du Medef.

Le développement de la retraite par capitalisation – des placements en Bourse gérés par des fonds de pension – constitue la face cachée de la prochaine réforme. Mais le gouvernement de Jean-Marc Ayrault évitera d'aborder ce dossier sensible lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin. D'ailleurs, dans sa lettre de mission à Yannick Moreau, qui a rendu le 14 juin son rapport sur l'avenir des retraites, le Premier ministre invitait celle-ci « à traiter de nombreux sujets », mais pas ceux « qui ne faisaient pas partie du cahier des charges, comme l'épargne retraite ». Cette chère épargne retraite considérée par le Medef, les banques, les assureurs privés et les fonds de pension comme un marché en devenir.

De fait, les grandes et petites réformes engagées depuis vingt ans ont toutes suscité le développement de fonds d'épargne, en entreprise et pour les particuliers, sans régler pour autant les problèmes de financement du régime par répartition. La promesse faite par Jean-Marc Ayrault d'un retour à l'équilibre des régimes de retraite, s'inspirant des recommandations de la Commission européenne « concernant le programme national de réforme de la France pour 2013 », va sans doute accélérer ce mouvement. Même si les réformes successives ont déjà « considérablement dégradé la situation des retraités actuels et plus encore celle des retraités futurs », selon la CGT.

Il s'agit là d'un « mouvement inéluctable de désengagement des assurances publiques du champ de la protection sociale », affirme la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) dans un rapport de 2012 sur l'épargne de long terme en France. Et ce mouvement « nécessite de développer une protection complémentaire par l'épargne contre les risques liés à la vieillesse », ajoute le lobby des assureurs privés. Autrement dit : sans capitalisation, point de salut pour les retraités ! Les filiales de groupes bancaires, d'assurances, de prévoyance et de mutuelles ont, depuis de nombreuses années, multiplié les campagnes de communication autour des produits d'épargne retraite et de fonds de pension professionnels



fin d'orienter progressivement le financement des pensions vers les très lucratifs marchés financiers. « Pour les investisseurs, la réforme des retraites est très importante (1) », a déclaré Ambroise Fayolle, ancien du FMI, et récemment nommé directeur général de l'Agence France Trésor (AFT), organisme en charge de la dette publique. Car, au fil des réformes, ces produits financiers, à destination d'une clientèle solvable, ne cessent de s'étoffer.

Les gérants de fonds proposent les Perp (plan d'épargne retraite), Corem (produit mutualiste ouvert à tous), Préfon (destiné aux fonctionnaires), contrats dits « Madelin » pour les professions libérales, parmi la quinzaine de produits d'épargne retraite individuelle proposés à leurs clients, auxquels il faut ajouter les très nombreuses assurances vie. Des fonds de pension professionnels (Perco, Régime additionnel de la fonction publique, divers régimes spécifiques à des entreprises ou à des secteurs) ont aussi été mis en place dans les secteurs privé et public. Fin 2010, l'épargne retraite totalisait 160 milliards d'euros d'encours, indiquent les

Fin 2010, l'épargne retraite totalisait 160 milliards d'euros.

députés socialistes Karine Berger et Dominique Lefebvre dans leur rapport au Premier ministre sur l'épargne financière des ménages (2). Sans compter celle des contrats d'assurance vie spécifiquement dédiés à la retraite, une épargne qui représente 133,6 milliards d'euros d'encours à la fin 2010 sur un total de 1 338,5 milliards d'euros (10 %), selon une estimation de la Cour des comptes (3).

L'objectif de pousser vers des fonds par capitalisation met cependant à mal la retraite par répartition, laquelle a versé 271 milliards d'euros aux pensionnés en 2011.

L'ensemble de l'épargne financière est notamment encouragé par des allègements fiscaux très attractifs, avec pour effet d'accroître le déficit du régime de retraite par répartition : les dernières analyses du Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoient plus de 20 milliards d'euros de déficit à partir de 2020. Pour les seuls produits d'épargne retraite, le coût fiscal est de 2 milliards d'euros annuels. Et pour l'assurance vie destinée à la retraite, les avantages fiscaux coûtent 1,2 milliard aux régimes de retraite, selon les données du rapport Berger-Lefebvre.

Les travailleurs (ici dans l'usine textile DMC) devront épargner à titre individuel pour compléter une retraite trop faible.

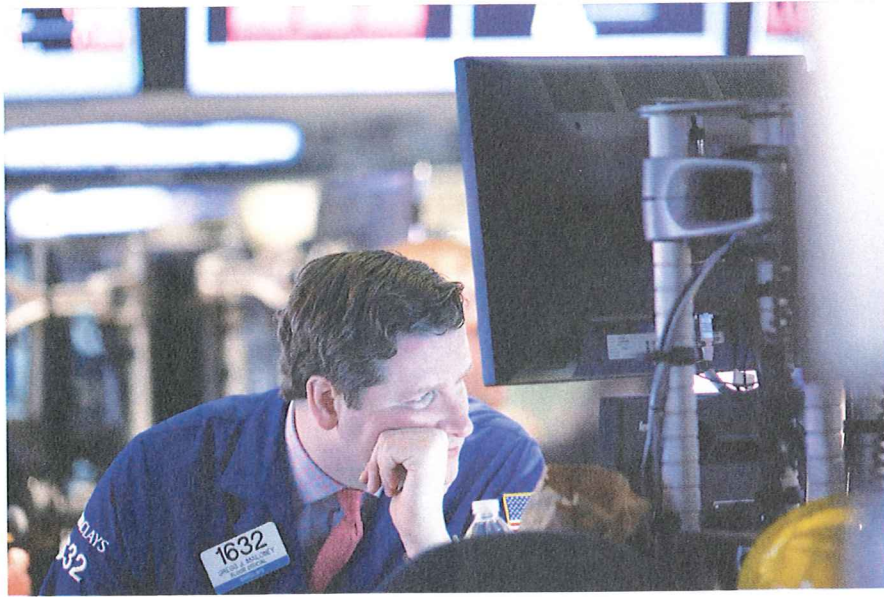
Des chiffres en augmentation constante, alors que la part de l'épargne retraite (11,4 milliards d'euros de cotisations) représente 4,7 %, selon le COR, du total des cotisations retraite collectées en France en 2010. Le Conseil note aussi qu'« environ une personne d'âge actif sur deux déclare qu'il faut ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle ».

La France accuse cependant un retard important sur le marché des retraites par capitalisation, martèlent les gestionnaires de fonds de pension, mis en concurrence avec l'adoption, en 2003, d'une directive créant un marché unique pour les fonds de pension professionnels. En France, la capitalisation assure moins de 5 % des ressources aux retraités contre plus de 15 % chez les voisins européens. L'Allemagne, elle, a mis en place un pilier de capitalisation individuelle appuyé par des allègements fiscaux et par la Commission européenne, laquelle pousse à une réorganisation des systèmes de retraite en trois « piliers ». Le premier est un régime de base, *a minima*, relevant de la protection sociale. Les plus importants sont les deuxième et troisième piliers, constitués respectivement des retraites

(1) Dans *les Échos* du 14 juin.

(2) « Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité », avril 2013.

(3) « La politique en faveur de l'assurance-vie », rapport public thématique, janvier 2012.



◀ Jouer sa retraite en Bourse ? C'est le risque avec des fonds de pension fragilisés.

PLATT/GETTY IMAGES/AFP

professionnelles au sein des grandes entreprises, gérées par des fonds de pension (épargne retraite, salariale, assurances), et des retraites dites « supplémentaires », par capitalisation, optionnelles pour les particuliers. « Les fonds de pension professionnels ont un potentiel considérable : ils apportent une réponse aux problèmes posés par le vieillissement de la population et ils sont essentiels pour l'investissement de long terme et donc la croissance européenne » en Europe, a récemment

déclaré Michel Barnier, commissaire européen chargé du marché intérieur. La Commission doit ainsi présenter à l'automne une proposition de directive « pour améliorer la gouvernance et la supervision des fonds de pension professionnels à l'automne 2013 », une future réglementation destinée à booster ces produits financiers.

Le véritable objectif d'une nouvelle réforme des retraites est de rassurer Bruxelles et les marchés financiers, a indiqué Matignon, dès février, pour

justifier son adoption d'ici à la fin de l'année. Mais, en limitant les pensions versées par le système par répartition, elle privilégie le développement de fonds qui présentent de gros risques. Après cinq années de crise financière, un grand nombre de fonds de pension sont fragilisés, voire exsangues pour les fonds anglo-saxons. Ils « augmentent la masse d'actifs financiers en recherche de rentabilité et contribuent donc à la financiarisation excessive, qui est une des causes de la crise », prévient l'économiste Henri Sterdyniak (4).

« Les déficits annoncés des caisses de retraite n'ont rien à voir avec le vieillissement de la population, ils sont dus, pour des montants équivalents, à la crise, qui bloque l'activité, l'emploi et les cotisations sociales. Poursuivre les politiques d'austérité ne peut qu'aggraver la situation. Les injonctions de la Commission européenne pour accomplir des "réformes structurelles" sont mortifères », dénonce la Fondation Copernic, qui ajoute que le rapport Moreau « fait le silence complet sur le bond en avant des revenus du capital, qui plombe l'activité, l'investissement, l'emploi et la protection sociale ». Au bas mot, « le "surcoût" du capital pour la société se chiffre à 100 milliards d'euros de dividendes supplémentaires par an, en comparaison avec l'époque précédant l'ère néolibérale ». Largement de quoi financer les retraites et l'ensemble de la protection sociale.

► Thierry Brun

(4) « Quelle réforme des retraites en 2013 ? », note n° 26 de l'Observatoire français des conjonctures économiques, 24 avril 2013.

« Il faut un débat de fond pour redéfinir ce qu'est la retraite »

En portant un regard de sociologue sur la question de l'après-travail, **Jean Viard** nous invite à repenser nos représentations de la vie ainsi que celles des générations futures.

Le débat sur la réforme des retraites reste bloqué sur une vision économique des retraites, prenant en compte deux aspects : ■ **ENTRETIEN** ■ leur financement et leur gestion. Mais la question devrait aussi donner lieu à des débats sur les différents choix de société s'offrant aux Français.

On oppose souvent actifs et retraités, ce qui sous-entendrait que la retraite est une période d'inactivité. Comment la définissez-vous ?

Jean Viard ► Il ne faut pas considérer la retraite comme une catégorie sociale car il existe des situations très différentes parmi les retraités. La retraite est un âge. C'est aussi

un moment où la question du revenu ne se pose plus de la même manière : un retraité ne peut pas perdre sa pension, même si on peut discuter du niveau de celle-ci ; à l'inverse, un chômeur peut arriver en fin de droits et se retrouver sans rien.

Depuis la guerre, on a fait du droit à la retraite à 60 ans un projet positif de libération de l'exploitation. À l'époque, beaucoup de gens voyaient le travail **uniquement** comme un gagne-pain ; la retraite représentait donc un droit de se reposer pour les dernières années de sa vie, un âge au-delà duquel on était trop fatigué pour pouvoir travailler. Mais il ne faut pas oublier que le



FOUJOLAT/AFP

Jean Viard
Sociologue, directeur de recherche CNRS au Cevipof. Il est l'auteur de *Nouveau Portrait de la France : la société des modes de vie*, paru en 2012 aux éditions de l'Aube.

modèle social européen a eu une conséquence imprévue, celle de gagner 40 % d'espérance de vie depuis les premières lois sur le travail des enfants. En 1945, on ne pensait pas non plus que 80 % des femmes seraient salariées cinquante ans plus tard.

Le projet de vie des gens change fortement, et la retraite est devenue une période longue ; aujourd'hui, il nous faudrait un débat de fond pour redéfinir la retraite : est-ce qu'il s'agit de passer vingt ans à ne rien faire, de cumuler emploi et retraite, de passer progressivement du travail au non-travail ? Est-ce que ce sont des grandes vacances ? Près d'un Français sur deux rêve de retourner dans sa région d'origine ou de s'installer dans sa



région de vacances au moment de la retraite. Un nouvel imaginaire se développe. L'espérance de vie a augmenté mais l'espérance de vie en bonne santé est bien moins élevée et se situe aux alentours de 62 ans en France...

On vit 40 % plus longtemps, y compris en bonne santé : en 1890, les gens étaient tout à fait abîmés à partir de 40 ans. Mais on peut aussi regarder ce qui se passe ailleurs : au Danemark, l'espérance de vie en bonne santé est de 70 ans. Il faudrait donc que les Français arrêtent de prendre la Sécurité sociale pour un outil de « réparation » où l'on ne va que lorsqu'on est malade : il faut se battre

La société n'arrive pas à accompagner les gens dans leur changement d'âge.

pour la prévention des risques au travail afin de rester en bonne santé jusqu'à 70 ans. Ce n'est pas pour autant que les gens seraient obligés de travailler : l'objectif serait d'être en bonne santé pour faire ce que l'on veut, que ce soit travailler ou faire du vélo. C'est une vraie bataille politique mais, au fond, elle n'a rien à voir avec le droit à la retraite. Si les retraites n'étaient qu'un problème de santé publique, un instituteur ne pourrait pas s'arrêter de travailler avant 70 ans dans la plupart des cas. Alors que l'âge légal de la retraite est actuellement fixé à 62 ans, que penser de la retraite à 60 ans ?

La retraite à 60 ans a été une très belle revendication : c'est un âge symbolique qu'il faut protéger. Si vous avez envie de vous arrêter à 60 ans pour toucher une toute petite retraite parce que vous avez hérité ou parce que votre passion, c'est la peinture, cela doit rester possible. En réalité, peu de monde s'arrêtera à cet âge-là, mais il faut garder ce symbole tout en construisant de nouveaux trajets de vie où les gens pourraient changer de métier selon leur âge. On peut comprendre qu'un chauffeur de bus de 60 ans soit fatigué de conduire 50 gamins. Mais on pourrait très bien lui confier la surveillance de la cour de récréation : il sera très efficace et saura parler aux jeunes parce qu'il aura passé quarante ans de sa vie à le faire dans son bus.

Sur chaque métier on peut se poser ces questions-là, mais, pour le moment, la société française ne parvient pas à accompagner les gens dans leur changement d'âge.

Est-ce qu'il n'y aurait pas, à partir d'un certain âge, un droit à sortir de l'emploi pour se consacrer à ses loisirs ou au bénévolat, que certains considèrent comme un autre type de travail ?

Je ne suis pas sûr que ce soit un droit, c'est plutôt une décision politique qui conditionne un niveau de vie. Il y a un siècle, un salarié européen consacrait 40 % de son existence au travail. Aujourd'hui, on est descendu à 10 % : pour avoir droit à la retraite, il faut travailler entre 63 000 et 70 000 heures sur une vie qui dure environ 700 000 heures. La part de travail a été divisée par quatre parce qu'on vit plus longtemps, parce que la durée hebdomadaire de travail a diminué, mais aussi parce que les études se sont allongées. Il faudrait d'abord se réjouir d'avoir diminué le temps de travail : on n'a jamais eu autant de temps libre pour se promener, pour ses loisirs, pour s'aimer.

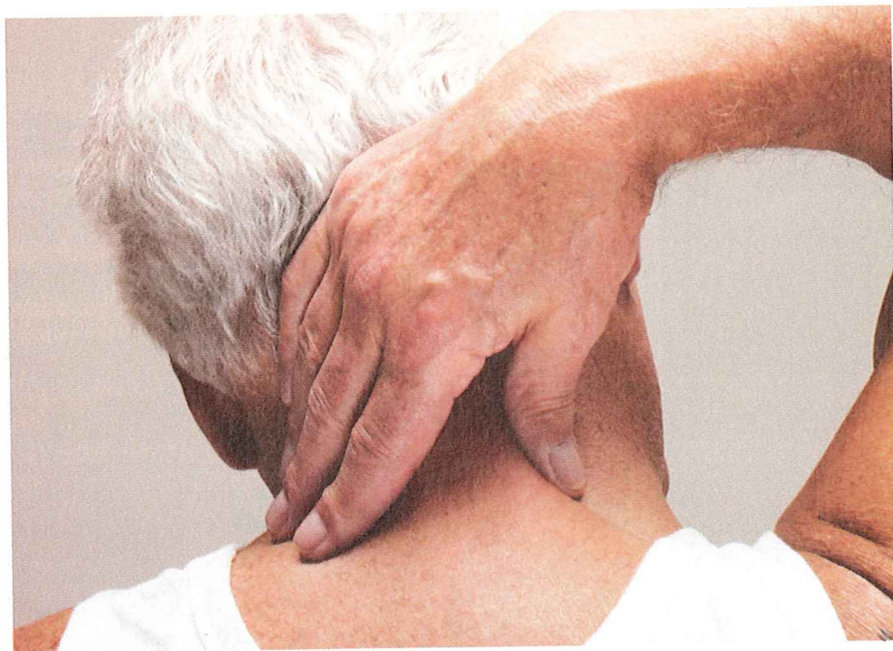
Mais, depuis les 35 heures, la question de la réduction du temps de travail a disparu des débats publics...

◀ Comment exercer jusqu'à 67 ans des travaux physiquement difficiles (ici chez Arcelor-Mittal) ?

Je pense que, dans les dix ou quinze prochaines années, on va se diriger vers une nouvelle répartition du travail : plus d'années de travail mais une semaine de quatre jours – qui est déjà une réalité pour beaucoup, notamment pour les femmes – grâce aux outils informatiques qui permettent le travail à domicile. Les Français ont rarement un travail stable avant 25 ans : certains font des études, d'autres ont des emplois précaires... En commençant à travailler à 25 ans, il y a peu de chance pour qu'ils s'arrêtent avant 67 ans.

La question des retraites repose sur plusieurs facteurs, qu'il faut prendre en compte en même temps : la durée du travail dans la semaine, le nombre d'années de travail et le nombre d'enfants dans la famille. Ainsi, il faut mettre les 35 heures en lien avec la forte natalité française [NDLR : deuxième de l'UE, après l'Irlande], qui permet un certain équilibre au niveau des générations et donc, par extension, un équilibre au niveau du financement des retraites.

► Propos recueillis par Céline Loriou



◀ Selon l'Insee, les hommes souffrent de limitation d'activité en moyenne à partir de 62 ans.

WHITE/IMAGE SOURCE/AFP

Maintenir les cotisations de retraite au même niveau revient à creuser ce déficit puisque les besoins augmentent. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le déficit pourra être comblé par une augmentation de 1,1 point du taux des cotisations retraite, répartie entre patronat et salariat. Toujours selon Attac et la Fondation Copernic, « il est possible de relever progressivement les cotisations patronales en baissant en parallèle les dividendes versés aux actionnaires ».

Tout le monde contribuera

Selon la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, « pour sauver le système des retraites chacun devra participer aux efforts », pointant du doigt les déséquilibres entre public et privé. Pourtant, les précédentes réformes ont déjà fait converger les deux régimes, avec l'âge de départ légal à la retraite fixé à 62 ans et un âge de départ à taux plein fixé à 67 ans pour une durée de cotisation de 41,5 années. Le taux de cotisation du public sera aligné sur celui du privé d'ici à 2015.

Si l'on accuse le public de partir à la retraite plus tôt que le privé, c'est parce que les moyennes mélangent des situations différentes : celle des pompiers ou des militaires, qui partent à 57,1 ans, et celle des fonctionnaires dits « sédentaires », qui partent à 61 ans. Et les pensions du public sont plus élevées (1 757 euros contre 1 166 dans le privé) car les fonctionnaires sont globalement plus diplômés et connaissent moins de périodes de chômage.

Le rapport Moreau propose de calculer la pension des fonctionnaires sur une période plus longue, et non plus sur les six derniers mois afin de la rapprocher du mode de calcul du privé, basé, lui, sur les vingt-cinq dernières années. Malgré ces différences de calcul, les taux de remplacement (le niveau de la pension par rapport au dernier salaire) sont déjà alignés dans les deux secteurs (74,5 % dans le privé, 75,2 % dans le public).

» Céline L...

Les mensonges de la réforme

Des idées fausses répétées à l'envi biaisent le débat sur les retraites. Revue non exhaustive avant la conférence sociale des 20 et 21 juin.

Travailler plus longtemps, un impératif ? En s'appuyant sur les contradictions de cette assertion, on s'aperçoit qu'il existe d'autres financements pour maintenir le système des retraites par répartition.

On vit plus vieux...

« Dès lors que l'espérance de vie s'allonge [...], on devra travailler aussi un peu plus longtemps », affirmait François Hollande lors de sa conférence de presse du 16 mai. L'espérance de vie des Français est de 84,9 ans pour les femmes et de 78,2 ans pour les hommes. Mais, selon l'Insee, l'espérance de vie « en bonne santé », à savoir sans limitation d'activité, est en baisse depuis 2008 : 63,5 ans pour les femmes et 61,9 ans pour les hommes (voir ci-contre). Au regard de ces chiffres, un âge de départ à taux plein fixé à 67 ans tire un trait sur une partie de la population, qui sera dans l'incapacité de profiter de sa retraite.

... donc on doit travailler plus

Le contexte de crise économique et de plan d'austérité fait que les chômeurs de plus de 45 ans sont déjà considérés comme trop « vieux » pour le marché du travail et peinent à retrouver un emploi. Depuis 2010, 55 % des demandeurs d'emploi âgés de 55 à 64 ans sont au chômage depuis plus d'un an. Décaler l'âge de la retraite ne fait que déplacer le déficit du système des retraites vers celui de l'assurance chômage. Selon Attac et la Fondation Copernic, « si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place dans l'emploi aux nouvelles générations. Décaler l'âge de départ à la retraite revient

à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que payer des retraites ».

La faute aux vieux !

La nouvelle réforme s'inscrit dans la lignée de celles menées depuis vingt ans, justifiées par un prétendu lien entre déficit et « papy boom ». Il faut augmenter la durée de cotisation et reculer l'âge légal de départ à la retraite pour combler le déficit, chaque réforme étant présentée comme le remède miracle pour sauver les retraites. Or, la cause du déficit, qui pourrait dépasser les 20 milliards d'euros à l'horizon 2020, est plutôt à chercher dans la crise, « qui bloque l'activité, l'emploi et les cotisations sociales », selon Attac et la Fondation Copernic.

Espérance de vie à la naissance et espérance de vie « en bonne santé » à la naissance en France

